

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignières Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 22 novembre 2022

Convocation du : 16 novembre 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés : MR HARTOUT PETER, MR GESLAIN DENIS, MME CONNEAU MARIE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-034 Approbation de la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage à la CCMA - Travaux Rue Aristide Briand - Pré en Pail

Mr Le Président informe le Comité Syndical que des travaux de rénovation dans la rue Aristide Briand sur la commune de Pré-en-Pail - St Samson vont être réalisés.

Dans le cadre de ce projet, des canalisations d'eau potable vont être remplacées.

Afin d'optimiser la mise en œuvre des travaux et de veiller à leur cohérence globale et en application de l'article L2422-12 du code de la commande publique, il est envisagé de transférer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux d'eaux potables à la CCMA, ainsi que la responsabilité de conduire les éléments de missions nécessaires à cette opération globale en respectant les réglementations en vigueur.

Ces éléments porteront notamment sur :

- la désignation du maître d'œuvre ;
- le suivi des études ;
- la désignation des entreprises chargées des travaux ;
- le suivi administratif des dossiers de marchés ;
- le suivi comptable et le règlement financier de l'opération ;
- toute autre prestation nécessaire à la réalisation des travaux.

Cette même convention fixera les conditions financières de cette opération, dont le coût prévisionnel des travaux pour le SIAEP des Avaloirs est évalué à : 26 899 HT pour la part travaux + 852.87 € HT pour la part maîtrise d'œuvre, soit 32 278.80 € TTC pour la part travaux et 1 023.44 € TTC pour la part maîtrise d'œuvre, avec un paiement SANS acompte.

Le Conseil permanent décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, portant transfert, à la CCMA, de la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement du réseau d'eaux potables communautaire s'inscrivant dans le cadre de l'opération communale de rénovation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte y afférent.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 22 novembre 2022.

Le Président,
J.-L. LECOURT

